

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

BULLETIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL VOLUME 18 :: NUMÉRO 1 :: AUTOMNE 2010

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE
LIQUIDATEUR
TESTAMENTAIRE,
VOILÀ LA QUESTION

LE LANGAGE DU DON

UN FONDS POUR
LA RECHERCHE MÉDICALE
SELON LES
DERNIÈRES VOLONTÉS
D'HECTOR CYPHOT

MORT VIRTUELLE, BLOGUES
ÉTERNELS ET AUTRES
IDÉES POST MORTEM :
LA PÉRENNITÉ PREND UN
NOUVEAU VISAGE

SOUS LE SIGNE DU DEUIL, DE LA RÉSILIENCE ET DE LA SÉRÉNITÉ

Marie Dicaire

Marie Dicaire est une personne résiliente. Souriante et énergique, elle profite au maximum de chaque jour que la vie lui offre. Et, depuis toujours, la présence de ses animaux de compagnie s'est révélée précieuse.

Ayant grandi dans un milieu baigné de musique, elle entre au conservatoire à l'âge de 15 ans pour y étudier le piano; elle poursuit ses études au baccalauréat en musique à l'UQAM de 1980 à 1983, où elle choisit la musicothérapie. Elle se perfectionne à l'alto pendant cette formation, qui lui procurera des années de bonheur et lui ouvrira une carrière de musicienne d'orchestre à la pige. À cette époque, elle joue avec les orchestres de Sherbrooke et de Trois-Rivières, l'Orchestre métropolitain et celui de Radio-Canada. Préoccupée par la précarité de sa situation professionnelle et forte de sa spécialisation en musicothérapie qui l'avait rapprochée du monde de la santé, elle décide de se tourner vers le métier d'infirmière. Elle travaillera à l'Hôpital du Lakeshore et à l'Hôpital des vétérans à Vaudreuil avant d'obtenir son poste actuel d'infirmière à Info-Santé, à la centrale de la Montérégie, un travail qu'elle aime beaucoup et qu'elle effectue avec des collègues qui lui sont chers.



SOUS LE SIGNE DU DEUIL, DE LA RÉSILIENCE ET DE LA SÉRÉNITÉ

Au cours de la vingtaine, Marie Dicaire a donné naissance à deux petites filles, qu'elle a perdues tour à tour. Près de 20 ans plus tard, en l'espace d'un an et demi, ce sont ses 10 oncles et tantes qui se sont éteints, suivis, en 1995, de son père. Fille unique, Marie Dicaire s'est retrouvée très seule avec ses deuils. C'est alors qu'elle s'est intéressée à la question de la mort. Elle a entrepris, toujours à l'UQAM, une maîtrise en intervention sociale, dans un programme axé sur le deuil et la survie. Elle a fait porter sa thèse sur l'identité des survivants de l'Holocauste à Montréal. Depuis, elle est bénévole au Centre juif Cummings pour aînés et au Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal. « C'est dans ma nature d'aider et d'aller vers les autres. C'est sûrement pour cette raison que je suis devenue donatrice. »

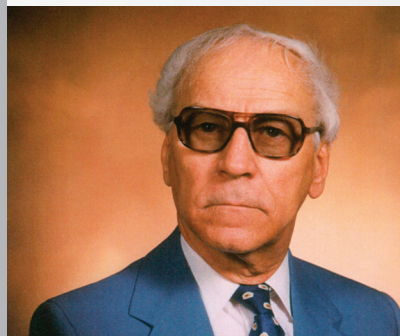
Marie Dicaire a toujours poursuivi son chemin en se redressant et en abordant la vie avec sérénité. C'est aussi grâce à la compagnie de ses animaux domestiques, les chats, ses fidèles amis et confidents, qu'elle a gardé le sourire et trouvé la force morale de surmonter les épreuves. C'est en réalisant l'importance qu'ont les animaux dans la vie des gens qu'elle a choisi de laisser un héritage à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. « J'ai trouvé, chez les vétérinaires de la Faculté, un écho à mon amour des animaux. Il faut prendre soin des animaux qui nous donnent inconditionnellement tant d'amour et qui nous reconfortent. J'aimerais faire du bénévolat au Refuge pour chats de la Faculté à Saint-Hyacinthe, mais ce sera pour plus tard, à ma retraite, dans six ans. » Elle fait d'ailleurs mille autres projets pour cette période de sa vie. Elle souhaiterait publier un livre sur le deuil, se remettre sérieusement au piano, faire de nouveau de la musicothérapie dans les hôpitaux, notamment. Et, il y a peu de temps, elle a rencontré une nouvelle âme sœur, ce qui lui fait dire que, si la vie a ses côtés sombres, elle a aussi ses rayons de soleil. C'est ce qu'elle souhaite qu'on retienne de son témoignage. ■

UN FONDS POUR LA RECHERCHE MÉDICALE SELON LES DERNIÈRES VOLONTÉS D'HECTOR CYPHOT

Hector Cypihot avait fait un testament fiduciaire en faveur de trois œuvres de bienfaisance, dont l'une était son *alma mater*, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. C'était en 1948, il s'éteignait deux ans plus tard. Alors que la fiducie est arrivée à son terme en juin 2009, c'est une somme de plus de un million de dollars qui a été versée au profit de la recherche médicale à l'UdeM.

Né en 1885, Hector Cypihot a reçu son diplôme de médecine de la succursale de l'Université Laval à Montréal en 1909. Il a pratiqué la médecine pendant quelques années avant de se consacrer à la finance. À partir de 1921, il a dirigé la maison F. X. Saint-Charles & Cie Limitée puis la Société nationale de fiducie et la Montreal Life Insurance Company. Enfin, il a été président de l'Alliance nationale, une société que son père, Théodule Cypihot, médecin diplômé en 1881 de la même faculté, avait fondée. Il a été entre autres membre de la chambre de commerce de Montréal et nommé à vie administrateur des hôpitaux Notre-Dame et Sainte-Justine. De plus, il participa aux travaux de la Commission d'administration de l'UdeM, qui fut active de 1920 à 1950.

Hector Cypihot et sa conjointe, Henriette St-Charles, avaient deux enfants, Jeanne et Jean. Jeanne souffrait de cécité. Devenu président de la division du Québec de l'Institut national canadien pour les aveugles, le donateur avait prévu qu'un des bénéficiaires de sa fiducie se consacrerait à l'aide aux aveugles. La Fondation Hector-Cypihot pour les aveugles fut créée en 1999 et le vœu du défunt s'est matérialisé en 2009. La générosité d'Hector Cypihot est devenue une source d'inspiration pour des générations à venir. ■



Jean Cypihot,
fils d'Hector Cypihot

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE LIQUIDATEUR TESTAMENTAIRE, VOILÀ LA QUESTION

UN PARENT VIENT DE DÉCÉDER ET VOUS APPRENEZ QUE VOUS ÊTES LIQUIDATEUR TESTAMENTAIRE. QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE POUR VOUS ?

Il est important de connaître le rôle du liquidateur, car certains croient avoir tous les pouvoirs et d'autres ignorent leurs responsabilités.

La tâche première du liquidateur testamentaire est de voir au respect du testament et de la procédure. Dans les faits, les bénéficiaires sont propriétaires des éléments d'actif de la succession dès le moment du décès, mais le liquidateur en conserve la saisine jusqu'au moment de la distribution auxdits bénéficiaires. Compliqué ?

Le liquidateur doit d'abord s'assurer que le testament qu'il a en main est le dernier. Pour ce faire, il doit demander à la Chambre des notaires du Québec et au Barreau du Québec de lui délivrer un certificat de recherche. Il doit aussi obtenir le certificat de décès produit par le Directeur de l'état civil. Une fois ces documents reçus, il est conseillé de demander à Revenu Québec un certificat de distribution partielle.

La deuxième tâche du liquidateur est plus ardue. Il doit préparer un inventaire des éléments d'actif et de passif du défunt. Mais par quoi commencer ? Si le défunt a laissé une liste de ses éléments d'actif, ce sera plus facile. S'il n'y a aucune liste, aucune information particulière, le liquidateur devra se transformer en Sherlock Holmes et rechercher cette information. Les déclarations de revenus sont alors d'une aide précieuse.

Il ne faut pas oublier de produire les déclarations d'impôt du défunt pour l'année du décès, ce qui s'avère souvent plus laborieux qu'il y paraît.

Une fois l'inventaire terminé, on doit transmettre un avis au Registre des droits personnels et réels mobiliers (www.rdprm.gouv.qc.ca) et publier cet avis dans un journal. Toutes ces démarches étant accomplies, le liquidateur peut payer les dettes et, selon les éléments d'actif et de passif, distribuer une partie de la succession aux bénéficiaires. Mais là se pose un autre problème.

Alors que Revenu Québec délivre un certificat de distribution partielle, l'Agence du revenu du Canada ne fournira un certificat de décharge que lorsque toutes les déclarations de revenus auront été produites et payées. Pour éviter toute réclamation de l'Agence, le liquidateur devra donc attendre que celle-ci ait fourni ledit certificat. Mais cela reste à l'entière discrétion du liquidateur.

Le liquidateur testamentaire doit aussi rendre compte de son administration aux bénéficiaires au moins une fois l'an.

Bien entendu, si vous êtes le seul liquidateur et bénéficiaire de la succession, vous pourrez agir à votre guise. Toutefois, si plus d'un liquidateur est nommé et qu'il y a plus d'un bénéficiaire, gare aux chicanes !

Si des poursuites légales contre certains liquidateurs peuvent être intentées, cette situation n'est pas fréquente. La plupart des successions se règlent sans accrochage. Mais, si vous voulez être assuré que le travail de règlement est effectué dans les règles de l'art, faites affaire avec un ou des professionnels. Votre vie en sera simplifiée... ■

SERGE TANGUAY
Directeur général
GESTION SERGE TANGUAY

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAÎT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 350 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 1^{er} JUILLET 2010

Borgmann Crago, Martha Trudeau, Nicole

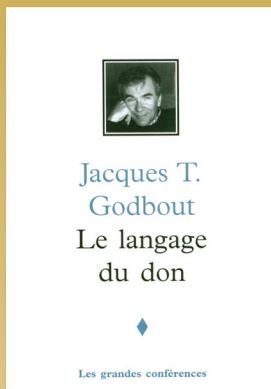
LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 150 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 1^{er} JUILLET 2010

Succession Alex-Weiss
Rhoda Weiss-Lambrou

Succession Liette-Languérand
Richard Gagnon

Succession Renée-Dupuis-Angers
Dupuis Angers



Le langage du don (Éditions Fides)

« Donner en faisant confiance qu'on ne se fera pas avoir, c'est la base de toute société. S'il n'y a pas cette confiance, il n'y a pas de société possible. C'est la lutte contre le déterminisme, contre la nécessité. "Tu n'aurais pas dû, ce n'était pas nécessaire", dit-on à celui qui nous offre quelque chose, libérant ainsi l'acte de l'ordre de la nécessité [...] Le don s'oppose aux systèmes mécanistes et déterministes pour se rapprocher de la vie. »

Extrait de la conférence de Jacques T. Godbout, professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Pour obtenir gratuitement ce livre, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

MORT VIRTUELLE, BLOGUES ÉTERNELS ET AUTRES IDÉES POST MORTEM : LA PÉRENNITÉ PREND UN NOUVEAU VISAGE



ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,
DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

L'identité post mortem, monde virtuel oblige, fait maintenant partie de notre réalité. Les blogueurs et autres futés habitants de la planète Web ne manquent pas d'imagination pour créer une offre variée de moyens nous permettant de prolonger nos activités internautiques au-delà de notre mort ! Ainsi, certains feront des arrangements préalables pour un service funèbre virtuel, l'envoi de fleurs ou de vœux en ligne, une urne virtuelle. D'autres opteront pour un site qui communiquera périodiquement avec des personnes choisies alors qu'ils ne seront plus là. Le domaine du possible s'est subitement agrandi grâce à la toile.

Les personnes averties de ce type de « produits et services » nous conseillent cependant d'être vigilants quant à l'aménagement de cette zone de notre vie, sans quoi nous pourrions fâcheusement annoncer notre propre mort ou envoyer nos messages post mortem avant le temps. Sans compter qu'une malencontreuse négligence laissera derrière nous des blogues encore actifs et le risque potentiel de vol de confidences, photos et données personnelles diffusées sur les sites de réseautage personnel (avec tout ce que cela implique pour nos proches, nos employeurs), etc. Bien entendu, ces prolongements de nous-mêmes ont un cout qui, lui, est bien réel et de surcroit payable à l'avance.

Besoin de conseils en la matière ? De plus en plus de sites nous renseignent sur le sujet. Il suffit de taper « identité post mortem » ou « mort virtuelle » sur Internet pour que s'ouvre un monde fascinant où la pérennité prend un tout nouveau sens. Finalement, il serait peut-être approprié d'ajouter une consigne à l'intention de votre liquidateur testamentaire qui vous assurera une sortie élégante et virtuellement sans risque. ■

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7, à <chantalthomas@umontreal.ca> ou par téléphone au 514 343-5688.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.

